



**HAL**  
open science

## Vieillir chez soi, un enjeu individuel, social et politique

Alain Thalineau

► **To cite this version:**

Alain Thalineau. Vieillir chez soi, un enjeu individuel, social et politique . Presses Universitaires de Rennes. Vieillir chez soi – Les nouvelles formes du maintien à domicile, 2014. hal-01424779

**HAL Id: hal-01424779**

**<https://hal.science/hal-01424779>**

Submitted on 2 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Alain THALINEAU<sup>1</sup>**

### **Vieillir « chez soi », un enjeu individuel, social et politique**

Madeleine a 87 ans. Femme au foyer, mère de six enfants, veuve d'un ancien employé de la fonction publique, elle habitait depuis 1982 dans un appartement de type F4, situé dans un quartier HLM en périphérie d'une ville. Elle en était propriétaire. Dans la cage d'escalier, elle était bien appréciée, particulièrement des personnes de son âge qui venaient quotidiennement la voir pour lui demander de menus services ou tout simplement lui rendre visite. Autour d'un thé, elles passaient ainsi deux petites heures à discuter. Plusieurs fois par semaine, Madeleine allait jouer au Scrabble au foyer des Anciens. Son réseau amical s'est développé après la mort de son mari en 1994. Avant sa disparition, elle avait également des amis, mais elle organisait ses activités autour des séances de dialyse de son conjoint.

Madeleine aimait bien son quartier. Elle allait une fois par semaine au marché, un moment de rencontre avec des commerçants qu'elle connaissait bien. Elle allait chercher son pain tous les jours chez le boulanger, au coin de la rue. Elle prenait parfois le bus pour se rendre en centre-ville, uniquement pour rencontrer des médecins ou faire des achats de vêtements. Pourtant, en septembre 2012, elle décida de quitter son logement pour s'installer en logement-foyer (qu'elle appelle comme tout un chacun en France « foyer-logement »). Deux faits, selon elle, ont contribué à cette décision. D'une part, sa voisine, âgée de 89 ans, est tombée durant la nuit en se déplaçant dans son appartement. Elle est restée plusieurs heures, étendue au sol avant que les voisins entendent ses appels. D'autre part, la sœur de Madeleine qui habite dans une autre région, s'est installée dans un logement-foyer.

Madeleine évoqua son projet résidentiel à son fils benjamin, qui lui conseilla de visiter d'autres habitats pour personnes âgées. Il lui parla des « résidences seniors ». Mais, « non, il n'en est pas question, c'est trop cher ». Malgré la présentation d'offres diverses, Madeleine ajouta que « ce n'était pas pour elle, et puis c'est tout ». Il n'insista pas. Elle décida effectivement quelques semaines après, de s'installer dans un logement-foyer situé dans un département limitrophe. Cette décision fut prise en concertation avec son unique fille qui demeure à cinq kilomètres de ce logement-foyer. Depuis six mois, Madeleine loge dans un F1 bis. Elle l'a aménagé avec ses meubles, en privilégiant les plus utiles au quotidien. Elle a également replacé les photos de ses petits-enfants et quelques bibelots. Le reste de ses affaires a été réparti entre les enfants et les petits-enfants par l'entremise de son fils benjamin. Elle s'est inscrite au club de Scrabble du nouveau village et va également une fois par semaine jouer aux cartes avec les autres résidents. Elle participe à la chorale du foyer-logement. Rien n'a vraiment changé pour Madeleine, même si tout est différent. Ses anciennes amies sont venues lui rendre visite une fois depuis six mois, et elles se téléphonent une fois par mois. Lorsque le fils benjamin est venu la voir un mois après son installation, elle lui a dit : « Ici, je suis heureuse ».

L'objet de ce livre vise à saisir, ce qui, au delà de ce bref récit singulier, rend possible la mobilité résidentielle des personnes âgées non-dépendantes en direction d'un « habitat intermédiaire ». Ce changement de résidence présuppose non seulement l'expression d'une demande de changement de résidence mais également l'existence d'une offre d'habitats ayant pour

---

<sup>1</sup> Sociologue, Université François-Rabelais de Tours, UMR 7324 CITERES (Université de Tours – CNRS).

caractéristiques d'être composés de logements privés, regroupés, accessibles et adaptés au vieillissement, comportant généralement des espaces communs et offrant plus ou moins de services individuels ou collectifs. L'existence de ce marché résulte d'une fabrique sociale de « nouveaux » modes d'habiter pour personnes âgées. Il ne s'agit plus de proposer seulement des « hébergements » soumis au contrôle du Ministère des Affaires Sociales pour apporter une sécurité sociale, mais de mettre à disposition d'une population âgée, dont l'effectif connaît une croissance historique, des lieux pour « habiter » et « bien vieillir ». Les deux termes, étroitement liés, ont été au centre des échanges du colloque que nous avons organisé à la suite d'un programme de recherche centré sur les habitats intermédiaires pour personnes âgées<sup>2</sup>. Ils seront les deux pôles autour desquels les contributions de ce livre, issues d'une sélection du colloque, se déploient.

## Avoir un « chez soi » pour être soi

Le discours sur « l'habiter » associé à la thématique du vieillissement n'est pas sans lien avec la dynamique du champ de la production d'habitations. Au cours des cinquante dernières années, le logement, et surtout l'accès à la propriété, ont été l'objet d'enjeux économiques et politiques qui ont permis le développement de la maison individuelle (Topalov, 1987). Au niveau national et local, les acteurs publics et privés ont collaboré, non sans tension liée à leur position (Bourdieu et Christin, 1990 ; Bourdieu, 2000), pour promouvoir l'accès à la propriété (Girard et al., 2013). Aujourd'hui, 70 % des ménages âgés entre 60 ans et 80 ans sont propriétaires de leur résidence principale (INSEE, enquêtes logement 2002 et 2006). Avoir sa demeure devient donc une norme qui entre en symbiose avec l'individualisme qui caractérise la modernité. Comme l'exprimait J. Locke, « (...) l'homme, néanmoins, porte en lui-même la justification principale de la propriété, parce qu'il est son propre maître et le propriétaire de sa personne, de ce qu'elle fait et du travail qu'elle accomplit » (Locke, 1977, p 100). Être propriétaire d'un bien, qui plus est de sa maison, c'est avoir *l'assurance* d'avoir un « chez soi », entendu ici comme un contenant à sa propre personne, une « propriété de soi » (Castel et Haroche, 2001). Cette assurance est moindre quand on est locataire, soumis aux contraintes d'un bail locatif. Bien entendu, la personne se sent « chez elle », mais elle sait également qu'elle ne peut pas librement transformer le lieu. Elle doit demander l'avis du propriétaire. Celui-ci, au terme du contrat, peut exiger qu'elle quitte le logement.

Avoir un domicile à soi ne signifie nullement rester dans le même habitat. Car le « chez soi » se déplace selon les nécessités et les désirs d'épanouissement personnel pendant tout le cycle de vie.

En période de vie active, les changements de domicile s'effectuent en fonction des contraintes professionnelles et des trajectoires familiales (Couet, 2006 ; Sancébé et Lepicier, 2007). Madeleine et sa famille ont déménagé en 1954, juste avant la naissance du quatrième enfant. L'appartement étant trop petit, ils ont loué une petite maison sans salle de bains et avec des toilettes extérieures. En 1966, ils ont emménagé dans un appartement situé dans un grand ensemble.

En début de retraite, la volonté de trouver un cadre de vie épanouissant en renouant avec ses origines, en se rapprochant des enfants pour refaire la « maisonnée », ou en effectuant une mobilité résidentielle de villégiature sont les principaux motifs des mobilités résidentielles (Cribier, 1995 ; Besingrand et Soumagne, 2006 ; Nowik, 2014). Madeleine est partie avec son conjoint vivre dans la maison dont ils avaient hérité et qui se situait dans un petit village à plus

---

<sup>2</sup> Colloque international « Vieillir chez soi - vivre entre soi ? Les habitats intermédiaires en question », organisé à Tours, 22-24 mai 2013 par Laurent Nowik et Alain Thalineau. <http://citeres.univ-tours.fr/spip.php?article1538>

de trente kilomètres d'un centre urbain. Mais trois ans plus tard, la maladie rénale du conjoint ayant été diagnostiquée, le couple revient s'installer en ville. Grâce à la vente de la maison, ils ont pu acheter un appartement.

Avec l'avancée en âge, se pose la question du maintien dans le logement « ordinaire » (Nowik et Thalineau, 2010). Les réponses apportées ont pris forme au cours des trente dernières années dans le cadre d'une transformation progressive des politiques du vieillissement, du développement d'un marché du logement pour personnes âgées et de la demande de préservation de l'autonomie des personnes vieillissantes (Argoud, 2013a).

## « Être chez soi et entre soi » pour « bien vieillir »

Avoir « un chez soi » et avoir intériorisé la nécessité d'une quête de « soi » prennent un sens particulier lorsque le vieillissement se fait ressentir. Il faut alors trouver les ressources pour garder une prise sur le phénomène de déprise (Barthe, Clément et Druhle, 1988 ; Caradec, 2004). Les premiers signes en sont généralement la fatigue et un manque d'envie, mais aussi des difficultés physiques telles que monter des marches, conduire un véhicule. Agir en développant des stratégies d'adaptation, c'est maintenir son identité sociale et ne pas être assimilé à la figure du vieillard en dehors du monde social. « Bien vieillir » devient un enjeu pour conserver sa capacité d'agir et se maintenir « chez soi ». Au cours des dernières décennies, les politiques de maintien à domicile participent à la construction sociale de ce modèle. Rester « chez soi » est intégré à l'idée d'être soi. Même si le recours aux services constitue un stigmate qui place la personne dans la catégorie des « vieux », il permet de reculer le moment où l'on rentre dans celle des « vieux-vieux ». Dans une logique d'empowerment, l'offre d'aide à domicile, plus ou moins diversifiée selon les pays et les systèmes de protection sociale, place la personne comme maîtresse de sa destinée (Le Bihan, 2013 ; Ogg et al., 2013). Toutefois, se maintenir dans un habitat peu adapté au vieillissement et isolé des services et des proches constitue un frein à cette aspiration d'effacer le plus longtemps possible les traces objectives de la vieillesse. La réponse apportée par les pouvoirs publics depuis le début des années 60, s'est traduite en France par la mise en place des logements-foyers, puis plus récemment des MARPA<sup>3</sup> et autres petites unités de vie. Toutefois, ces structures sont connotées comme des établissements d'hébergements pour « les vieux », plutôt à revenus modestes, du fait qu'ils aient été initiés à l'origine dans le cadre d'une politique de logement pour les personnes âgées et qu'ils relèvent aujourd'hui de la politique départementale d'action sociale et médico-sociale<sup>4</sup>. Depuis plus de dix ans, les pouvoirs publics ont redoublé d'efforts pour que ces habitats soient considérés comme un collectif d'habitations privatives offrant des services, et pas seulement comme un lieu d'hébergement pour personnes âgées. Le récit de Madeleine en est une illustration. En visitant le logement-foyer où demeure sa sœur, elle a trouvé l'appartement très bien, mais elle n'a pas apprécié que sa sœur soit obligée de prendre au moins un repas par mois au restaurant collectif. Cela a été un critère déterminant pour venir là où elle habite. Dans ce logement-foyer, elle n'a aucune obligation de participation à la vie collective et elle côtoie des résidents qui ont une position sociale semblable à la sienne. Toutefois, le fait que ces structures relèvent du secteur social et médico-social, conduit les pouvoirs publics à les appréhender comme des propriétés sociales, dans le sens que lui a donné Alfred Fouillée<sup>5</sup>. Cela peut conduire

---

<sup>3</sup> Maison d'accueil rurale pour personnes âgées.

<sup>4</sup> Comme le stipule l'article L 313-3 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation d'ouverture est délivrée par le Président du Conseil Général.

<sup>5</sup> Auteur en 1884 de *Propriété sociale et démocratie*, Alfred Fouillée a effectué la distinction entre la propriété privée et la propriété sociale. Cette dernière est pensée comme une propriété collective formée par l'Etat en vue

les personnels à avoir des pratiques perçues comme intrusives par les résidents, des pratiques qui donnent à voir une dépendance vis-à-vis de l'État social qui apporte la protection (Thalineau, 2002). Dans une société où les individus vieillissants sont plutôt des propriétaires et en premier lieu des propriétaires de leur propre personne, l'obligation d'avoir des pratiques communes est vécu comme une perte de liberté individuelle. Il est vrai, comme le souligne R. Castel, « que l'individu contemporain a été profondément façonné par les régulations étatiques. Il ne peut tenir debout, si l'on ose dire tout seul, parce qu'il est comme infusé et traversé par les systèmes collectifs de sécurisation montés par l'État social » (Castel, 2003, p 66). Mais il est vrai également que cet individu contemporain est imprégné de l'idée d'être un sujet libre, autodéterminé. Les conditions objectives d'existence contribuent à cette illusion. Toutes les générations actuellement à la retraite ou qui y seront dans les années à venir ont bénéficié de la protection de l'État social, tout en ayant l'impression qu'elles sont devenues propriétaires par leur mérite et responsables de leur destinée. Dès lors, quand les signes de la vieillesse apparaissent, certaines personnes âgées aspirent à venir s'installer dans des lieux qui leur permettent d'être « chez soi » tout en se sentant moins vulnérables sans avoir nécessairement recours à l'État social. C'est dans ce cadre que se développe depuis une vingtaine d'années une offre « d'habitats intermédiaires » dans laquelle prédominent les résidences services du secteur privé. Cette offre constitue un segment du champ de la production d'habitations qui est plus ou moins soutenu par les acteurs publics locaux. Selon les caractéristiques économiques et sociales des territoires, les habitats intermédiaires, qu'ils soient ou non à but lucratif, peuvent être perçus comme l'une des réponses politiques à apporter pour contribuer au « bien vieillir » des populations dans un contexte de réduction des dépenses publiques (Thalineau, Nowik et Herpin, 2012). Le rapport réalisé par Luc Broussy en 2013 le mentionne explicitement : « (Une vraie politique publique de maintien à domicile) nécessite aussi de se réinterroger sur les différentes formes du domicile. (...) Résidences-senior, foyers-soleil, logements-foyers revisités et modernisés, habitat intergénérationnel avec services partagés... : nombreuses sont les solutions envisageables entre le domicile stricto sensu et l'EHPAD » (Broussy, 2013, p. 15). Toutefois, ces lieux relèvent principalement de la solidarité libérale<sup>6</sup>. Cette solidarité qui s'appuie ici sur la libre volonté de chacun de proposer une aide en offrant un domicile privatif, des espaces collectifs et des services, et sur la liberté des individus « propriétaires » de choisir leur « chez soi », a pour corollaire l'effacement de la solidarité républicaine telle qu'elle a été pensée en France aux origines de la protection sociale (Donzelot, 1984 ; Rosanvallon, 1990 ; Castel, 1995). L'Etat n'est plus l'instrument de la société : il est appréhendé comme celui qui doit « impulser des politiques et montrer la voie à des acteurs qui, ensuite sauront très bien faire sans lui » (Broussy, 2013, p. 16).

Cependant les acteurs n'ont pas attendu l'impulsion de l'Etat. Le développement diversifié des formes d'habitats intermédiaires l'atteste. Si vieillir chez soi ne signifie plus nécessairement rester dans le même logement, quelles sont les caractéristiques de l'offre actuelle ? A qui s'adresse-t-elle ? Comment les personnes vivent-elles leur changement de résidence ? Quelle est la place respective des initiatives publiques et privées ? Réciproquement, comment les personnes âgées n'effectuant pas une telle mobilité résidentielle vivent l'expérience du vieillir ? Quelle place occupent les services d'aide à domicile et les aidants familiaux dans l'aspiration à la mobilité ou à la sédentarité ? La mobilité vers l'habitat intermédiaire est-elle la forme de sécurisation alternative des personnes fragilisées qui n'ont pas les soutiens dont disposent les

---

de protéger les non propriétaires des risques sociaux qu'ils encourent. Elle n'est en rien une remise en question de la propriété privée qui reste sacrée.

<sup>6</sup> Cette notion renvoie à la solidarité pensée au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle pour définir le lien entre des individus détachés de leurs appartenances corporatives dans un contexte de développement du salariat. Elle est qualifiée de « libérale » du fait qu'au nom du principe de la liberté individuelle, elle ne doit pas être contrainte par l'Etat mais « tout naturellement » résulter de l'engagement des acteurs de la société civile.

« sédentaires » ? Est-elle une réponse à l'aspiration à une autonomie sécurisée ? Pour répondre à ces questions, l'ouvrage se structure en deux parties. Un premier ensemble de contribution présente le champ de la production des habitats intermédiaires et ses transformations résultant, d'une part, de l'effacement de la solidarité nationale, et, d'autre part, des attentes de personnes âgées socialement situées qui souhaitent rester indépendantes, vivre dans un espace sécurisant et être actrices de leur destinée. Un deuxième ensemble de contribution présente l'expérience et les limites du vieillir à domicile sans mobilité résidentielle, complétant par effet miroir la réflexion sur les habitats intermédiaires.

Dans chacune des deux parties de ce livre, les contributions s'articulent les unes aux autres de la façon suivante :

### *PARTIE 1 - La production inégale et contrastée d'habitats intermédiaires*

À partir d'une exploration en France et à l'étranger des différentes formes d'habitats intermédiaires pour personnes âgées non-dépendantes que nous avons réalisée dans le cadre d'une recherche collective (Nowik et al., 2013), **Laurent Nowik** décrit les caractéristiques de ces habitats et en propose une définition. Il s'agit d'ensembles composés de logements privés, proches les uns des autres, comportant généralement des espaces partagés et offrant une palette plus ou moins large de services individuels ou collectifs. Selon les acteurs à l'origine des complexes immobiliers, les personnes âgées s'avèrent propriétaires ou locataires de leur logement. La recherche mise en œuvre par l'UMR CITERES permet aussi d'interroger la manière dont les personnes s'inscrivent dans ces lieux de vie. L. Nowik en rend compte au regard des critères caractérisant les habitats intermédiaires par rapport à des logements « ordinaires ».

Comme nous l'avons évoqué précédemment, penser et concevoir de tels lieux n'est pas en soi une nouveauté. A partir d'une perspective socio-historique, **Dominique Argoud** analyse comment la première génération des habitats intermédiaires, celle des logements-foyers puis des petites unités de vie, a été sujette à critiques à partir de la fin du siècle précédent. Pris entre les logiques de soin et d'aide sociale, ces établissements n'ont pas pu s'adapter aux évolutions démographiques et à la transformation du profil des personnes âgées. Depuis les années 2000, divers types d'habitats intermédiaires se développent alors au sein du champ du logement. Ils répondent aux attentes différenciées des promoteurs, des élus et des personnes âgées. Cette alliance conjoncturelle pourrait renforcer la dichotomie entre, d'un côté, les initiatives privées s'adressant à des personnes âgées autonomes, et, de l'autre côté, des initiatives publiques pour prendre en charge une population dépendante.

Toutefois, s'il est un fait que les pouvoirs publics n'ont plus promu le modèle du logement-foyer à partir des années 90, il n'en demeure pas moins que ces habitats intermédiaires sont encore aujourd'hui probablement ceux qui accueillent le plus grand nombre de personnes âgées non-dépendantes. **Sabrina Aouici et Rémi Gallou** rappellent qu'ils ont une vocation sociale, tout particulièrement dans une période de tension sur le marché du logement défavorable aux personnes ayant de faibles revenus. Par ailleurs, ils sont actuellement en mutation grâce aux initiatives des responsables locaux et des gestionnaires. Les structures sont en cours de rénovation afin d'offrir des logements plus grands et des espaces collectifs plus conviviaux. Les prestations de services sont diversifiées afin de mieux répondre aux attentes des résidents. Il est possible, à en croire les déclarations<sup>7</sup> du gouvernement Ayrault, que l'État encouragera de nouveau cette forme d'habitat intermédiaire dans les prochaines années.

---

<sup>7</sup> Communiqué de presse du Premier Ministre daté du 29 novembre 2013.

Dans le même temps, le recentrage de l'État sur les questions de la dépendance a laissé la place à des acteurs privés : des associations à but non-lucratif et surtout des entreprises à but lucratif ont développé une offre d'habitats diversifiée s'adressant principalement à des populations de classes moyennes ou supérieures. Comme le montre **Laurine Herpin**, ces offres se distinguent dans leur recrutement des logements-foyers, mais répondent au même besoin des personnes âgées de se « mettre à l'abri » en s'installant dans un lieu offrant une protection, des services, des espaces partagés et permettant d'avoir un « chez soi ». **Fany Cérèse et Colette Eynard** mettent en exergue l'importance d'intégrer les usagers dans la conception et l'évolution de l'architecture du lieu habité et du projet social. Il est tout particulièrement essentiel de maintenir les réseaux de sociabilité déjà existants, d'offrir un « chez soi » confortable, adapté au vieillissement et à la perte de mobilité, de proposer une vie collective qui ne soit pas exclusive de la vie sociale existant à l'extérieur de l'habitat intermédiaire, d'accompagner les personnes dans leurs parcours de vie, un accompagnement qui peut se faire dans le cadre d'une mutualisation de services au plan communal afin d'éviter l'enfermement dans « l'entre soi ». Il reste que le développement des habitats intermédiaires n'est pas uniforme sur la totalité du territoire national. L'exposé de **Frédéric Sandron** concernant La Réunion, département et région d'outre-mer français, révèle avec force certaines inégalités. Alors qu'il est constaté une augmentation des ménages, un accroissement de la population âgée et un retard en matière de construction de logements, La Réunion n'a pas une offre d'habitats pour personnes âgées non-dépendantes qui puissent répondre aux attentes de la population locale. Jusqu'à maintenant, la seule réponse apportée a été celle de la politique de maintien à domicile alors qu'il serait opportun de soutenir d'autres solutions techniquement et socialement innovantes en matière d'habitat pour personnes âgées.

## *PARTIE 2 - Les limites des politiques de maintien à domicile*

Cette politique de maintien à domicile a été et reste encore aujourd'hui une priorité qui n'est pas typiquement française. L'exemple de la Confédération suisse, présentée par **Valérie Hugentobler, Annick Anchisi, Corinne Dallera, et Agneses Strozzege**, permet de mettre en évidence le jeu des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette politique en comparant l'évolution des politiques de la vieillesse à l'échelon cantonal. Globalement, ce sont principalement des associations à but non-lucratif qui mettent en œuvre la politique de maintien à domicile en Suisse. Cependant, dans un contexte de désengagement de l'État social, des entreprises à but lucratif proposent également des prestations. Leur présence sur le marché de l'offre de services dépend de l'implication des pouvoirs publics en matière de politique de maintien à domicile. Du fait des contraintes réglementaires, ces entreprises privilégient les prestations d'aide à la personne, laissant au secteur non-lucratif les prestations de soins. Ces politiques de maintien à domicile ont cependant pour limite les contraintes sociales qu'elles imposent aux personnes âgées et à leurs proches, ce qui peut susciter un désir de mobilité résidentielle vers un habitat intermédiaire. Comme le soulignent **Aline Chamaihan et Ségolène Petite**, selon le poids de l'âge, l'incertitude quant à l'avenir, ou encore la proximité de la mort, selon le degré d'autonomie de la personne âgée vis-à-vis des aidants familiaux, le maintien à domicile est l'objet de négociations avec les proches, tout particulièrement pour ce qui concerne l'aménagement du logement. Les auteurs dégagent quatre types d'articulation entre l'aide humaine prodiguée et les aménagements du domicile qui sont liées aux expériences individuelles du vieillissement. **Sylvie Renaut** observe que les relations de soutien familial se transforment en raison de l'augmentation de la durée de vie des couples. L'engagement des conjoints dans la production d'aide contribue à réduire l'investissement des enfants et à développer des stratégies pour rester le plus longtemps possible « chez soi ». L'auteure montre comment l'espace de vie au sein du logement est repensé lorsque la mobilité se réduit. Parfois,

les réaménagements sont tels que le lieu ne permet plus de distinguer les espaces intimes et les espaces partagés. Il devient alors possible d'envisager un déménagement vers un habitat intermédiaire. Mais le vécu de ce changement est multiple et le rôle joué par les enfants aidants est essentiel. Cet aspect est complété par la contribution de **Loïc Trabut** qui introduit le facteur de la proximité géographique des enfants dans l'analyse de l'aide apportée aux personnes âgées. Il révèle que leur éloignement a un double effet. D'une part, les personnes âgées, tout en ayant des enfants, peuvent être isolées du fait de l'éloignement géographique des descendants. D'autre part, parmi les enfants, un seul peut se retrouver à proximité et être pris dans une « obligation » d'aide. L'auteur montre que ces deux situations tendent à favoriser l'installation dans un habitat intermédiaire de type logement-foyer.

**Patrick Maggi** effectue une observation similaire en Belgique. Le déménagement vers un habitat intermédiaire est d'autant plus important qu'il constitue une réponse à l'isolement social des personnes âgées. Il s'avère que les personnes en établissement sont celles qui ont un moindre réseau de sociabilité. La combinaison des facteurs tels que l'âge, la précarité, la présence de maladie ou d'un handicap en est l'explication. Par conséquent le maintien à domicile n'est pas adapté lorsque les personnes sont isolées et que le lieu ne se prête pas aux aménagements.

En analysant les modes d'habiter des personnes âgées non dépendantes, les textes réunis dans cet ouvrage s'adressent non seulement aux chercheurs mais aussi aux différents acteurs impliqués dans la mise en place de nouvelles formes d'habitat. Ils sont une invitation à la prise en compte des mutations démographiques, des vécus différenciés du vieillissement, des transformations des solidarités familiales et du rôle de l'Etat social dans l'élaboration des politiques de la vieillesse et de l'habitat.